



## CATALOGUE DES FORMATIONS

1.	FORMATION PERMIS DE CONDUIRE - CATEGORIE B.....	2
2.	FORMATION PERMIS DE CONDUIRE – CATEGORIE BEA.....	4
3.	FORMATION PERMIS DE CONDUIRE – CATEGORIE A1.....	6
4.	FORMATION PERMIS DE CONDUIRE – CATEGORIE A2.....	8



## 1. FORMATION PERMIS DE CONDUIRE - CATEGORIE B

En application des dispositions des articles L. 6353-1 à du Code du travail, l'organisme de Formations MAXI-MÔMES s'engage à dispenser au stagiaire un cycle d'enseignement théorique et pratique conforme au programme détaillé ci-dessous, durant ses heures normales d'ouverture.

Ce programme est destiné à permettre au stagiaire d'obtenir l'examen théorique et pratique du permis de conduire les véhicules de la catégorie B (articles R. 211-3 et R. 221-4 du code de la route et l'Arrêté du 29 juillet 2013 relatif au livret d'apprentissage de la catégorie B du permis de conduire - Annexe II et Annexe III).

L'action de formation entre dans la catégorie des actions de « **Développement des compétences** » (prévue à l'article L.6313-1 du code du travail).

Il a pour objectif « **l'acquisition des connaissances théoriques des règlements de circulation, de conduite et de comportement des conducteurs, ainsi que la maîtrise de la conduite sur les voies ouvertes à la circulation routière** ».

Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre l'action de formation susvisée.

### MODALITES DE DEROULEMENT

La formation au permis de conduire catégorie B se déroule en 2 parties. La première est une formation théorique (code de la route) en présentielle (cours de code en salle) et/ou à distance (cours de code en ligne). La seconde partie est une formation pratique (conduite) en présentielle organisée d'un commun accord entre les deux parties.

### DUREE DE LA FORMATION

Le contrat de formation à une durée de validité d'un (1) an à compter de la date de signature dudit contrat. Une évaluation obligatoire du stagiaire sera effectuée avant l'entrée en formation afin d'établir le nombre prévisionnel d'heures de formation pratique, avec un minimum de 20h obligatoires (cf. Code de la Route). Il n'y a pas de durée minimale pour la formation théorique.

### PARTIE 1 - FORMATION THEORIQUE

Lors de la formation théorique « code de la route », le stagiaire suivra des cours portant sur la connaissance des règlements relatifs à la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur la connaissance des bons comportements du conducteur.

Les thèmes abordés sont :

- ✓ La circulation routière (panneaux, intersections, circuler, croiser et dépasser, stationner ou s'arrêter)
- ✓ Le conducteur (conduire, défaillances du conducteur)
- ✓ La route (nuit et intempéries, autoroute, zones dangereuses)
- ✓ Les autres usagers (partage de la route)
- ✓ Les notions diverses (documents administratifs, chargement et passagers, infractions)
- ✓ Les premiers secours (protéger, alerter et secourir)
- ✓ Prendre et quitter son véhicule (s'installer au poste de conduite)
- ✓ La mécanique et les équipements (entretien et dépannage)
- ✓ La sécurité du passager et du véhicule (installation des passagers, nouveaux équipements)
- ✓ L'environnement (écomobilité et écoconduite)

### PARTIE 2 – FORMATION PRATIQUE

Lors de la formation pratique, les formateurs suivent une pédagogie par objectif, chaque objectif est abordé et découpé en différentes compétences. Des exercices adaptés au stagiaire et à l'objectif sont mis en place à chaque séance.

#### - **OBJECTIF 1 : MAITRISER le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul**

- ✓ Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures
- ✓ Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir
- ✓ Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire
- ✓ Démarrer et s'arrêter
- ✓ Doser l'accélération et le freinage à diverses allures
- ✓ Utiliser la boîte de vitesses
- ✓ Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adoptant allure et trajectoire
- ✓ Regarder autour de soi et avertir
- ✓ Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité

#### - **OBJECTIF 2 : APPREHENDER la route et circuler dans des conditions normales**

- ✓ Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte
- ✓ Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation
- ✓ Adapter l'allure aux situations



- ✓ Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité
- ✓ Tourner à droite et à gauche en agglomération
- ✓ Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire
- ✓ S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau

- **OBJECTIF 3 : CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les usagers**

- ✓ Evaluer et maintenir les distances de sécurité
- ✓ Croiser, dépasser, être dépassé
- ✓ Passer des virages et conduire en déclivité
- ✓ Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie
- ✓ S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide
- ✓ Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense
- ✓ Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites

- **OBJECTIF 4 : PRATIQUER une conduite autonome, sûre et économique**

- ✓ Suivre un itinéraire de manière autonome
- ✓ Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie
- ✓ Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer
- ✓ Connaître les comportements à adapter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir
- ✓ Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...)
- ✓ Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence
- ✓ Pratiquer l'écoconduite

**MODALITE DE SANCTION**

L'obtention du permis de conduire est soumise à des conditions d'âge, de formation et de réussite à un examen composé d'une épreuve théorique générale (le code) et d'une épreuve pratique (la conduite).

- Le stagiaire doit être muni d'une pièce d'identité valide (ou périmée depuis moins de 5 ans) lors du passage des examens théorique et pratique.
- Le stagiaire doit avoir réussi l'examen du code de la route en répondant à une série de 40 questions sans donner plus de 5 mauvaises réponses avant sa présentation à l'examen pratique.
- Le stagiaire doit avoir 18 ans lors du passage de l'examen pratique.
- Le stagiaire doit avoir effectué un minimum de 20 heures de formation pratique (conduite) ( Article R-211 du Code de la Route)
- Le stagiaire doit réussir l'examen pratique de conduite en obtenant au moins 20 points sans commettre de fautes éliminatoires (exemples : franchissement d'une ligne continue, circulation à gauche, non-respect d'un signal prescrivant l'arrêt...).



## 2. FORMATION PERMIS DE CONDUIRE – CATEGORIE BEA

En application des dispositions des articles L. 6353-1 à du Code du travail, l'organisme de Formations MAXI-MÔMES s'engage à dispenser au stagiaire un cycle d'enseignement théorique et pratique conforme au programme détaillé ci-dessous, durant ses heures normales d'ouverture.

Ce programme est destiné à permettre au stagiaire d'obtenir l'examen théorique et pratique du permis de conduire les véhicules de la catégorie BEA (articles R. 211-3 et R. 221-4 du code de la route et l'Arrêté du 29 juillet 2013 relatif au livret d'apprentissage de la catégorie B du permis de conduire - Annexe II et Annexe III).

L'action de formation entre dans la catégorie des actions de « **Développement des compétences** » (prévue à l'article L.6313-1 du code du travail).

Il a pour objectif « **l'acquisition des connaissances théoriques des règlements de circulation, de conduite et de comportement des conducteurs, ainsi que la maîtrise de la conduite sur les voies ouvertes à la circulation routière** ».

Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre l'action de formation susvisée.

### MODALITES DE DEROULEMENT

La formation au permis de conduire catégorie BEA se déroule en 2 parties. La première est une formation théorique (code de la route) en présentielle (cours de code en salle) et/ou à distance (cours de code en ligne). La seconde partie est une formation pratique (conduite) en présentielle organisée d'un commun accord entre les deux parties.

### DUREE DE LA FORMATION

Le contrat de formation à une durée de validité d'un (1) an à compter de la date de signature dudit contrat. Une évaluation obligatoire du stagiaire sera effectuée avant l'entrée en formation afin d'établir le nombre prévisionnel d'heures de formation pratique, avec un minimum de 13h obligatoires (cf. Code de la Route). Il n'y a pas de durée minimale pour la formation théorique.

### PARTIE 1 - FORMATION THEORIQUE

Lors de la formation théorique « code de la route », le stagiaire suivra des cours portant sur la connaissance des règlements relatifs à la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur la connaissance des bons comportements du conducteur.

Les thèmes abordés sont :

- ✓ La circulation routière (panneaux, intersections, circuler, croiser et dépasser, stationner ou s'arrêter)
- ✓ Le conducteur (conduire, défaillances du conducteur)
- ✓ La route (nuit et intempéries, autoroute, zones dangereuses)
- ✓ Les autres usagers (partage de la route)
- ✓ Les notions diverses (documents administratifs, chargement et passagers, infractions)
- ✓ Les premiers secours (protéger, alerter et secourir)
- ✓ Prendre et quitter son véhicule (s'installer au poste de conduite)
- ✓ La mécanique et les équipements (entretien et dépannage)
- ✓ La sécurité du passager et du véhicule (installation des passagers, nouveaux équipements)
- ✓ L'environnement (écomobilité et écoconduite)

### PARTIE 2 – FORMATION PRATIQUE

Lors de la formation pratique, les formateurs suivent une pédagogie par objectif, chaque objectif est abordé et découpé en différentes compétences. Des exercices adaptés au stagiaire et à l'objectif sont mis en place à chaque séance.

#### - **OBJECTIF 1 : MAITRISER le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul**

- ✓ Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures
- ✓ Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir
- ✓ Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire
- ✓ Démarrer et s'arrêter
- ✓ Doser l'accélération et le freinage à diverses allures
- ✓ Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adoptant allure et trajectoire
- ✓ Regarder autour de soi et avertir
- ✓ Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité

#### - **OBJECTIF 2 : APPREHENDER la route et circuler dans des conditions normales**

- ✓ Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte
- ✓ Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation



Tel : 04.94.33.76.41 – 06.67.20.22.84

- ✓ Adapter l'allure aux situations
- ✓ Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité
- ✓ Tourner à droite et à gauche en agglomération
- ✓ Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire
- ✓ S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau

- **OBJECTIF 3 : CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les usagers**

- ✓ Evaluer et maintenir les distances de sécurité
- ✓ Croiser, dépasser, être dépassé
- ✓ Passer des virages et conduire en déclivité
- ✓ Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie
- ✓ S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide
- ✓ Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense
- ✓ Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites

- **OBJECTIF 4 : PRATIQUER une conduite autonome, sûre et économique**

- ✓ Suivre un itinéraire de manière autonome
- ✓ Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie
- ✓ Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer
- ✓ Connaître les comportements à adapter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir
- ✓ Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...)
- ✓ Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence
- ✓ Pratiquer l'écoconduite

**MODALITE DE SANCTION**

L'obtention du permis de conduire est soumis à des conditions d'âge, de formation et de réussite à un examen composé d'une épreuve théorique générale (le code) et d'une épreuve pratique (la conduite).

- Le stagiaire doit être muni d'une pièce d'identité valide (ou périmée depuis moins de 5 ans) lors du passage des examens théorique et pratique.
- Le stagiaire doit avoir réussi l'examen du code de la route en répondant à une série de 40 questions sans donner plus de 5 mauvaises réponses avant sa présentation à l'examen pratique.
- Le stagiaire doit avoir 18 ans lors du passage de l'examen pratique.
- Le stagiaire doit avoir effectué un minimum de 20 heures de formation pratique (conduite) (Article R-211 du Code de la Route)
- Le stagiaire doit réussir l'examen pratique de conduite en obtenant au moins 20 points sans commettre de fautes éliminatoires (exemples : franchissement d'une ligne continue, circulation à gauche, non-respect d'un signal prescrivant l'arrêt...).



### 3. FORMATION PERMIS DE CONDUIRE – CATEGORIE A1

En application des dispositions des articles L. 6353-1 à du Code du travail, l'organisme de Formations MAXI-MÔMES s'engage à dispenser au stagiaire un cycle d'enseignement théorique et pratique conforme au programme détaillé ci-dessous, durant ses heures normales d'ouverture.

Ce programme est destiné à permettre au stagiaire d'obtenir l'examen théorique et pratique du permis de conduire les véhicules de la catégorie A1 (articles R. 211-3 et R. 221-4 du code de la route et l'Arrêté du 29 juillet 2013 relatif au livret d'apprentissage de la catégorie A1 du permis de conduire - Annexe II et Annexe III).

L'action de formation entre dans la catégorie des actions de « **Développement des compétences** » (prévue à l'article L.6313-1 du code du travail).

Il a pour objectif « **l'acquisition des connaissances théoriques des règlements de circulation, de conduite et de comportement des conducteurs, ainsi que la maîtrise de la conduite sur les voies ouvertes à la circulation routière** ».

Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre l'action de formation susvisée.

#### MODALITES DE DEROULEMENT

La formation au permis de conduire catégorie A1 se déroule en 2 parties. La première est une formation théorique (code de la route) en présentielle (cours de code en salle) et/ou à distance (cours de code en ligne). La seconde partie est une formation pratique (conduite) en présentielle organisée d'un commun accord entre les deux parties.

#### DUREE DE LA FORMATION

Le contrat de formation à une durée de validité d'un (1) an à compter de la date de signature dudit contrat. Une évaluation obligatoire du stagiaire sera effectuée avant l'entrée en formation afin d'établir le nombre prévisionnel d'heures de formation pratique, avec un minimum de 20h obligatoires (cf. Code de la Route). Il n'y a pas de durée minimale pour la formation théorique.

#### PARTIE 1 - FORMATION THEORIQUE

Lors de la formation théorique « code de la route », le stagiaire suivra des cours portant sur la connaissance des règlements relatifs à la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur la connaissance des bons comportements du conducteur.

Les thèmes abordés sont :

- ✓ La circulation routière (panneaux, intersections, circuler, croiser et dépasser, stationner ou s'arrêter)
- ✓ Le conducteur (conduire, défaillances du conducteur)
- ✓ La route (nuit et intempéries, autoroute, zones dangereuses)
- ✓ Les autres usagers (partage de la route)
- ✓ Les notions diverses (documents administratifs, chargement et passagers, infractions)
- ✓ Les premiers secours (protéger, alerter et secourir)
- ✓ Prendre et quitter son véhicule (s'installer au poste de conduite)
- ✓ La mécanique et les équipements (entretien et dépannage)
- ✓ La sécurité du passager et du véhicule (installation des passagers, nouveaux équipements)
- ✓ L'environnement (écomobilité et écoconduite)

#### PARTIE 2 – FORMATION PRACTIQUE

Lors de la formation pratique, les formateurs suivent une pédagogie par objectif, chaque objectif est abordé et découpé en différentes compétences. Des exercices adaptés au stagiaire et à l'objectif sont mis en place à chaque séance.

##### - OBJECTIF 1 : MAITRISER le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse élevée hors circulation.

- ✓ Connaître et adopter les comportements sécuritaires en matière d'équipement du motard.
- ✓ Connaître la conception de la moto, ses principaux organes, les principales commandes et le tableau de bord.
- ✓ Maîtriser et déplacer la machine (sans l'aide du moteur).
- ✓ Adopter une position de conduite sécuritaire sur la machine - Descendre de la machine en sécurité.
- ✓ Démarrer et s'arrêter en toutes circonstances.
- ✓ Monter et rétrograder les rapports de vitesse.
- ✓ Maîtriser la réalisation d'un freinage.
- ✓ Connaître les incidences du regard sur la trajectoire et la stabilité.
- ✓ Tenir l'équilibre, maintenir la stabilité et guider la moto (sans et avec passager).
- ✓ Maîtriser l'utilisation de l'embrayage (sauf transmission automatique).
- ✓ Maîtriser les techniques d'inclinaison.
- ✓ Réaliser un freinage d'urgence

**- OBJECTIF 2 : APPREHENDER la route et circuler dans des conditions normales.**

- ✓ Connaître et respecter les règles de circulation.
- ✓ Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte (notamment ceux spécifiques à la conduite des deux-roues).
- ✓ Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.
- ✓ Adapter l'allure aux situations.
- ✓ Etre en mesure de s'arrêter ou stationner et de repartir en sécurité.
- ✓ Tourner à droite et à gauche.
- ✓ Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.
- ✓ Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.

**- OBJECTIF 3 : CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers**

- ✓ Evaluer et maintenir les distances de sécurité.
- ✓ Croiser, dépasser, être dépassé.
- ✓ Négocier les virages de la façon la plus sécurisante.
- ✓ Communiquer avec les autres usagers.
- ✓ Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.
- ✓ Connaître les particularités des véhicules lourds et savoir se rendre visible.
- ✓ S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide
- ✓ Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.
- ✓ Connaître les règles relatives à la circulation inter-files.
- ✓ Savoir la pratiquer dans les départements autorisés et si les conditions de sécurité et la situation d'apprentissage le permettent.
- ✓ Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.
- ✓ Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts...

**- OBJECTIF 4 : PRATIQUER une conduite autonome, sûre et économique**

- ✓ Suivre un itinéraire de manière autonome
- ✓ Préparer et effectuer un trajet longue distance en autonomie
- ✓ Connaître les principaux facteurs de risque, ceux plus spécifiques à la conduite des motocyclettes et les recommandations à appliquer
- ✓ Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : Protéger, Alerter, Secourir
- ✓ Connaître les dispositifs d'aide à la conduite du véhicule (ABS, aides à la navigation, régulateur, limiteur de vitesse).
- ✓ Avoir des notions sur l'entretien et le dépannage de la motocyclette.
- ✓ Pratiquer l'éco-conduite.

**MODALITE DE SANCTION**

L'obtention du permis de conduire est soumis à des conditions d'âge, de formation et de réussite à un examen composé d'une épreuve théorique générale (le code) et d'une épreuve pratique (la conduite).

- Le stagiaire doit être muni d'une pièce d'identité valide (ou périmée depuis moins de 5 ans) lors du passage des examens théorique et pratique.
- Le stagiaire doit avoir réussi l'examen du code de la route en répondant à une série de 40 questions sans donner plus de 5 mauvaises réponses avant sa présentation à l'examen pratique.
- Le stagiaire doit avoir 18 ans lors du passage de l'examen pratique.
- Le stagiaire doit avoir effectué un minimum de 20 heures de formation pratique (conduite) (Article R-211 du Code de la Route)
- Le stagiaire doit réussir l'examen pratique de conduite en obtenant au moins 20 points sans commettre de fautes éliminatoires (exemples : franchissement d'une ligne continue, circulation à gauche, non-respect d'un signal prescrivant l'arrêt...).



## 4. FORMATION PERMIS DE CONDUIRE – CATEGORIE A2

En application des dispositions des articles L. 6353-1 à du Code du travail, l'organisme de Formations MAXI-MÔMES s'engage à dispenser au stagiaire un cycle d'enseignement théorique et pratique conforme au programme détaillé ci-dessous, durant ses heures normales d'ouverture.

Ce programme est destiné à permettre au stagiaire d'obtenir l'examen théorique et pratique du permis de conduire les véhicules de la catégorie A2 (articles R. 211-3 et R. 221-4 du code de la route et l'Arrêté du 29 juillet 2013 relatif au livret d'apprentissage de la catégorie A2 du permis de conduire - Annexe II et Annex III).

L'action de formation entre dans la catégorie des actions de « **Développement des compétences** » (prévue à l'article L.6313-1 du code du travail).

Il a pour objectif « **l'acquisition des connaissances théoriques des règlements de circulation, de conduite et de comportement des conducteurs, ainsi que la maîtrise de la conduite sur les voies ouvertes à la circulation routière** ».

Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre l'action de formation susvisée.

### MODALITES DE DEROULEMENT

La formation au permis de conduire catégorie A2 se déroule en 2 parties. La première est une formation théorique (code de la route) en présentielle (cours de code en salle) et/ou à distance (cours de code en ligne). La seconde partie est une formation pratique (conduite) en présentielle organisée d'un commun accord entre les deux parties.

### DUREE DE LA FORMATION

Le contrat de formation à une durée de validité d'un (1) an à compter de la date de signature dudit contrat. Une évaluation obligatoire du stagiaire sera effectuée avant l'entrée en formation afin d'établir le nombre prévisionnel d'heures de formation pratique, avec un minimum de 20h obligatoires (cf. Code de la Route). Il n'y a pas de durée minimale pour la formation théorique.

### PARTIE 1 - FORMATION THEORIQUE

Lors de la formation théorique « code de la route », le stagiaire suivra des cours portant sur la connaissance des règlements relatifs à la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur la connaissance des bons comportements du conducteur.

Les thèmes abordés sont :

- ✓ La circulation routière (panneaux, intersections, circuler, croiser et dépasser, stationner ou s'arrêter)
- ✓ Le conducteur (conduire, défaillances du conducteur)
- ✓ La route (nuit et intempéries, autoroute, zones dangereuses)
- ✓ Les autres usagers (partage de la route)
- ✓ Les notions diverses (documents administratifs, chargement et passagers, infractions)
- ✓ Les premiers secours (protéger, alerter et secourir)
- ✓ Prendre et quitter son véhicule (s'installer au poste de conduite)
- ✓ La mécanique et les équipements (entretien et dépannage)
- ✓ La sécurité du passager et du véhicule (installation des passagers, nouveaux équipements)
- ✓ L'environnement (écomobilité et écoconduite)

### PARTIE 2 – FORMATION PRATIQUE

Lors de la formation pratique, les formateurs suivent une pédagogie par objectif, chaque objectif est abordé et découpé en différentes compétences. Des exercices adaptés au stagiaire et à l'objectif sont mis en place à chaque séance.

#### **- OBJECTIF 1 : MAITRISER le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse élevée hors circulation.**

- ✓ Connaître et adopter les comportements sécuritaires en matière d'équipement du motard.
- ✓ Connaître la conception de la moto, ses principaux organes, les principales commandes et le tableau de bord.
- ✓ Maîtriser et déplacer la machine (sans l'aide du moteur).
- ✓ Adopter une position de conduite sécuritaire sur la machine - Descendre de la machine en sécurité.
- ✓ Démarrer et s'arrêter en toutes circonstances.
- ✓ Monter et rétrograder les rapports de vitesse.
- ✓ Maîtriser la réalisation d'un freinage.
- ✓ Connaître les incidences du regard sur la trajectoire et la stabilité.
- ✓ Tenir l'équilibre, maintenir la stabilité et guider la moto (sans et avec passager).
- ✓ Maîtriser l'utilisation de l'embrayage (sauf transmission automatique).
- ✓ Maîtriser les techniques d'inclinaison.
- ✓ Réaliser un freinage d'urgence



**- OBJECTIF 2 : APPREHENDER la route et circuler dans des conditions normales.**

- ✓ Connaître et respecter les règles de circulation.
- ✓ Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte (notamment ceux spécifiques à la conduite des deux-roues).
- ✓ Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.
- ✓ Adapter l'allure aux situations.
- ✓ Etre en mesure de s'arrêter ou stationner et de repartir en sécurité.
- ✓ Tourner à droite et à gauche.
- ✓ Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.
- ✓ Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.

**- OBJECTIF 3 : CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers**

- ✓ Evaluer et maintenir les distances de sécurité.
- ✓ Croiser, dépasser, être dépassé.
- ✓ Négocier les virages de la façon la plus sécurisante.
- ✓ Communiquer avec les autres usagers.
- ✓ Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.
- ✓ Connaître les particularités des véhicules lourds et savoir se rendre visible.
- ✓ S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide
- ✓ Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.
- ✓ Connaître les règles relatives à la circulation inter-files.
- ✓ Savoir la pratiquer dans les départements autorisés et si les conditions de sécurité et la situation d'apprentissage le permettent.
- ✓ Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.
- ✓ Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts...

**- OBJECTIF 4 : PRATIQUER une conduite autonome, sûre et économique**

- ✓ Suivre un itinéraire de manière autonome
- ✓ Préparer et effectuer un trajet longue distance en autonomie
- ✓ Connaître les principaux facteurs de risque, ceux plus spécifiques à la conduite des motocyclettes et les recommandations à appliquer
- ✓ Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : Protéger, Alerter, Secourir
- ✓ Connaître les dispositifs d'aide à la conduite du véhicule (ABS, aides à la navigation, régulateur, limiteur de vitesse).
- ✓ Avoir des notions sur l'entretien et le dépannage de la motocyclette.
- ✓ Pratiquer l'éco-conduite.

**MODALITE DE SANCTION**

L'obtention du permis de conduire est soumis à des conditions d'âge, de formation et de réussite à un examen composé d'une épreuve théorique générale (le code) et d'une épreuve pratique (la conduite).

- Le stagiaire doit être muni d'une pièce d'identité valide (ou périmée depuis moins de 5 ans) lors du passage des examens théorique et pratique.
- Le stagiaire doit avoir réussi l'examen du code de la route en répondant à une série de 40 questions sans donner plus de 5 mauvaises réponses avant sa présentation à l'examen pratique.
- Le stagiaire doit avoir 18 ans lors du passage de l'examen pratique.
- Le stagiaire doit avoir effectué un minimum de 20 heures de formation pratique (conduite) (Article R-211 du Code de la Route)
- Le stagiaire doit réussir l'examen pratique de conduite en obtenant au moins 20 points sans commettre de fautes éliminatoires (exemples : franchissement d'une ligne continue, circulation à gauche, non-respect d'un signal prescrivant l'arrêt...).